

CHAPITRE 2 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT QUADRETTE 1^{ère} DIVISION

JOUEURS ADMIS

Pour jouer en 1^{ère} division (D1) il faut avoir un indice de valeur collectif supérieur à 25.

L'épreuve comportera une finale en 2 séances.

Clôture des inscriptions le samedi 4 novembre 2017 avant minuit et présence de l'équipe au complet avant 13h15 le jour de la compétition.

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION:

- La 1^{ère} séance réunira toutes les quadrettes, participation de 5 quadrettes minimum en 20 donnes minimum.
- La 2^{ème} séance réunira les équipes les mieux classées à l'issue de la 1^{ère} séance suivant le cas :
 - 5 équipes si le nombre d'équipes est de 5 ou 6 à la 1^{ère} séance
 - 7 équipes si le nombre d'équipes est de 7 ou 8 à la 1^{ère} séance
 - 9 équipes si le nombre d'équipes est de 9, 10 ou 11 à la 1^{ère} séance
 - 11 équipes si le nombre d'équipes est de 12 ou 13 à la 1^{ère} séance
 - 13 équipes si le nombre d'équipes est de 14, 15, 16 à la 1^{ère} séance
 - 15 équipes si le nombre d'équipes est de 17 ou plus à la 1^{ère} séance

En présence de quadrettes éliminées un coefficient approprié sera appliqué à la 2^{ème} séance.
Le classement final se fera par addition des points match obtenus à chacune des 2 séances.

DATE ET LIEU DE L'ÉPREUVE

LIEU	MONTECH (82)
DATE	11 novembre 2017
MISE EN PLACE	13H 25
ENGAGEMENT (par joueur et par séance)	5 €
INDICE PCN	1,8
POINTS DE PERFORMANCE	22 15 11 8 6 4 3 2 1
QUADRETTES QUALIFIEES	3

Au terme de la 1^{ère} séance l'arbitre indiquera l'heure de mise en place de la 2^{ème} séance.

ARBITRE : Gilles MADON

Le championnat de France se déroulera du 9 au 11 février 2018 à NEVERS .